

**Département de la Seine-Maritime**  
**VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
 Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2025-02-26-12**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D (arrivé à 19h04) ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. MANGARD B. ; M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Blandine Lefebvre), Mme MOA K. (pouvoir à Brigitte FLEURY), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp)

Etaient absents : M. COUILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

**OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025 DU CENTRE SOCIAL « LA PARENTHÈSE »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-2, L. 2331-3 et L. 2331-4

Vu la nomenclature M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 18 septembre 2024 créant un budget annexe pour le Centre social La Parenthèse,

Considérant le projet de budget annexe du Centre social La Parenthèse pour l'exercice 2025 présenté par Madame le maire et transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Considérant l'avis de la Commission des Finances et Ressources humaines en date du 16/12/2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Abroge la délibération n°2024-12-18-02 pour cause d'irrégularité**
- **Adopte** le budget annexe primitif 2025 du Centre social La Parenthèse de Saint Nicolas d'Aliermont, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, présentant chapitre par chapitre, le budget.
- **Dit** que l'ensemble du document budgétaire présenté vaut délibération, avec toutes les annexes
- **Autorise** madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre tout acte ou toute décision qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération.
- **Dit** que la DGS de la commune assure l'exécution de la présente délibération.

**Annexe 1 : budget annexe 2025 – Centre social La Parenthèse**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 26 février 2025

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp

